

Commune de MOLOMPIZE
Procès -Verbal du conseil municipal du Vendredi 21 Mars 2025

Membres du conseil présents :

M. LEBERICHEL Philippe	M. CORSI Franck
Mme LAROUERE Florence	Mme FIOCRE Annie
M. BOUCHEIX Philippe	M. TEDO Hervé
M. DUBOIS Frédéric	Mme. THOMAS Stéphanie
Mme CHARBONNEL Stéphanie	Mme VALLAT Marie-Claude
M. Xavier CHABASSEUR	

Lieu de la séance pour cause d'indisponibilité de la salle de la mairie, la séance a lieu dans la petite salle polyvalente.

Début de séance à 20h30

Florence LAROUERE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du PV de la réunion du 13 Février 2025 (copie jointe à la convocation)

Rappel des délibérations du précédent Conseil Municipal du 13 Février 2025 enregistrées à la Sous-Préfecture.

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

2/ Travaux assainissement subvention AELB

M. le Maire rappelle le plan de financement de ce projet.

Une demande à hauteur de 35% est en cours auprès de l'agence de l'eau AELB.

Lors d'une réunion en sous-préfecture du 20.03.2025 il a été assuré à M. le Maire que l'Etat s'engagerait à verser les 5% complémentaires afin d'atteindre 40% d'aide comme estimé initialement.

Un engagement par écrit a été promis et doit être envoyé par la Préfecture mais côté AELB, il n'y aura pas d'engagement avec certitude avant le 3^{ème} trimestre 2025.

Voir plan de financement présenté aux membres du Conseil municipal.

La réfection des réseaux d'eau potable intégrée à gauche du tableau est retirée dans la colonne de droite et n'entre pas en compte dans le montant d'attribution des aides.

Philippe BOUCHEIX sera en réunion CIT lundi 24/03/25 et le sujet des aides sera évoqué (AELB sera présente ; point actualité spécifique sur le programme d'accompagnement de l'AELB).

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

3/ Assainissement devis contrôles externes.

Choix d'une entreprise pour les contrôles externes en fin de travaux de mise en conformité du système d'assainissement : ACDEAU a proposé de retenir l'entreprise SOL SOLUTION, entreprise la mieux disante des trois entreprises ayant candidaté. Montant total des travaux estimé à 14 850.00 HT.

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

4/ Fonds Cantal Solidaire (FCS) 2025 à 2027

Suite à une réunion à ce sujet, il a été confirmé qu'une demande d'aide jusqu'à 20% était possible pour le FCS. Pour les années suivantes :

2025 : sur STEP (FCS 55 996€ demandés soit 15% sur total de 373 304 HT).

2026 : Projet de rénovation du stade (FCS 45 000 € soit 30% sur total de 150 000HT : rénovation terrain, récupération des eaux pour arrosage, réfection de l'éclairage (dangereux + inefficace + énergivore !)

2027 : rénovation de l'aire de jeux (FCS 12 000 soit 30% sur total 40 000 HT) : après avis de Sébastien VEDRINE, il serait préférable de rester plus vague sur l'intitulé « Rénovation des équipements et mobiliers urbains »

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

5/FCS 2025 travaux assainissement.

2025 : sur STEP (FCS 55 996 € demandés soit 15% sur total de 373 304 HT).

RDV avec Sébastien VEDRINE lundi 24.03.25 pour détailler les modalités du transfert et du financement de ce projet. Réunion d'ici 15j avec SDIS et différents services de l'Etat pour l'organisation (à affiner au fil du temps).

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

6/Mise en place complémentaire santé avec le CDG15

M. le Maire demande de donner une autorisation au CDG pour lancer un appel d'offre pour trouver un organisme de complémentaire santé pour les agents qui devient obligatoire au 01/01/2026.

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

7/ Restaurant enseigne et bail dérogatoire

Le nom donné par M. AUTRAN « Auberge des Palhàs » va être abandonné par M. GALVAING qui souhaite reprendre le nom « La Table des Palhàs », sous le nom de société « SASU des Palhàs ».

M. AUTRAN n'a toujours pas corrigé le siège de sa société... Le courrier continue à arriver mais la Mairie n'a pas à intervenir ; le nom « Auberge des Palhàs » garde encore ici une connotation négative.

Le choix d'un bail dérogatoire permettrait à M GALVAING d'être exonéré de l'impôt sur les sociétés durant les 5 premières années.

Bail de 1 an renouvelable durant 3 ans maximum sera signé puis transformé automatiquement 3/6/9.

Délibération adoptée à l'unanimité (11 votants)

8/ Questions diverses

* Restaurant : Bail au 1^{er} avril, Anthony est déjà dans les locaux (sous Assurance) pour travaux et installation (il a investi dans 1 nouveau lave-vaisselle, 1 machine à jambon, ...). Un nettoyage des évacuations a été réalisé (beaucoup de déchets retirés, apparemment jetés intentionnellement + fils électriques coupés à ras du mur... non vu à l'état des lieux... loyers sans doute non récupérables !... Philippe BOUCHEIX évoque la possibilité d'« Avis à tiers détenteur » pour faire pression pour le paiement...

Un piano qui avait été mis au rebus a été récupéré et mis en service (5 feux – excellent état !).

Ouverture début mai en restauration peut-être bar mi-avril... Projet de dépôt de pain, dépôt tabac (en accord avec Massiac), repas à emporter. Compensation possible : à voir avec la CCI

* Réunion sous-préfecture travaux assainissement : dates de fermeture arrêtées du 18/08 au 14/11/2025. Deux équipes prévues en 2x8h ; place de la bascule courant mai (transfert compétence + approbation du conseil syndical pour budget prévus mi-avril). Etaient présents à cette réunion : SDIS CIT DIR MARQUET (Jérémie COUTEL) Syndicat des Eaux de la Grangeoune Mairie de Ferrieres (moitié du conseil en mode mécontent à cause des nuisances + pertes) et de Massiac, et M ACHALME pour EPCI et Département.

Cartes des déviations (DDT, soumis à approbation DIR + préfecture ; Poids-Lourds déviés par St FLOUR VL par Allanche (interdit au PL sauf desserte locale). Route de Mazelaire interdite aux PL...

Transports scolaires : minibus 22 places remplacé par un taxi, avec point de ramassage au stade, puis cimetière. OM : points de collecte à définir.

Réunion d'information à venir pour élus et public.

SDIS : aura un accès de 1.80 tout le long du bourg, réservé aux secours !

Faire un tableau/inventaire des services, problèmes éventuels à anticiper... ➔ réfléchir aux dispositions à mettre en place en amont.

Plaques d'égouts : leur nb a été revu à la baisse et l'accès sera recouvert d'enrobé pour certains d'entre eux afin de réduire les nuisances sonores lors du passage des PL.

Enrobé : couche finale financée par la DIR ; chantier ultérieur au printemps 2026...

* Créneau de dépassement : la sous-préfecture aurait souhaité que les travaux soient concomitants ; mais ni préfecture ni DIR ne semblent au courant de la réalisation de ce chantier dès le mois d'août 2025 (alors que SNCF et DIR ont déjà eu des réunions !)

Conclusion de la commissaire enquêtrice : devrait être basée sur un juste équilibre entre POUR et CONTRE ce qui ne semble pas avoir été le cas ici... En cas de non-respect d'impartialité, Philippe BOUCHEIX évoque la possibilité de contentieux pour conclusion NON conforme au code ; excès de pouvoir (recours gratuit, sans besoin d'avocat)

* Date du Conseil Municipal pour BUDGET fixée au samedi 12 Avril 10h30 : Save the date !

* Pour la part restante à régler pour les particuliers (raccordement assainissement) : il y aura possibilité de paiement en plusieurs fois au Trésor Public.

Fin de séance à 22h10

Le secrétaire de séance,

Florence LAROUERE



Le Maire,

Philippe LEBERICHEL

